



## Réunion du 12 avril 2024

### **PROCES-VERBAL**

#### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :** 08 avril 2024

**Date :** 12 avril 2024

**Heure :** 20h00

**Début de séance :** 20h10

**Présents :** BARBARIN-BARBOSA-BEAUDOU-DELAGE-DESBORDES-DESVALOIS-DUBROQUA-DURAND-ESCOUBEYROU-FIEYRE-LEGROS-MASSY

**Pouvoirs :** 2 BRAUD à MASSY / BRUNEAU à ESCOUBEYROU

**Secrétaire :** Roger DESVALOIS

**Auxiliaire :** Catherine MARCHIVE

**Quorum :** oui

#### **Ordre du jour :**

- Budgets :
  - Vote des taux trois taxes 2024
  - Vote des subventions
  - Vote des budgets « commune » et « assainissement » 2024
  - Fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature comptable M 57
- Questions diverses

#### **Adoption du procès-verbal de la réunion du 15/03/2024**

Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

---

#### **Décisions du maire (délégation du Conseil municipal en date du 11/09/2020)**

**Décision n° 2024/02 Réfection du sol du local technique**

---

- **Budgets**

⇒ **Vote des trois taxes**

**Délibération n° 2024/16**

Le Conseil municipal, examine plusieurs propositions de taux de fiscalité 2024, nécessaires à l'équilibre des budgets.

Après en avoir délibéré,

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal décide de retenir les taux de fiscalité 2024 suivants :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 35, 87 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 70, 28 %
- Taxe d'habitation : 14, 15 %

-----

⇒ **Vote des subventions**

**Délibération n° 2024/17**

Chaque année, la commune est destinataire de nombreuses demandes de subvention, émanant de différents organismes ou associations.

Depuis plusieurs années, il est voté deux subventions :

- Prévention routière : 25, 00 € en 2023
- SPA Couzeix : A ce jour, aucune information concernant la SPA.

Le Conseil municipal, après avoir examiné les diverses demandes décide de maintenir la subvention à destination de la Prévention Routière de la Haute-Vienne (chaque année, la Prévention Routière intervient à l'école de Meilhac afin de sensibiliser les élèves aux dangers de la route).

La somme de 985, 00 € est prévue au budget primitif 2024, le solde pourra être attribué sous réserve de production d'une délibération du Conseil municipal.

-----

⇒ **Vote du budget « assainissement »**

**Délibération n° 2024/18**

Le Maire présente le budget primitif 2024 « assainissement » et demande aux membres du Conseil municipal d'en délibérer.

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 6 190, 00 €.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 24 868, 00 € :

L'augmentation prévue des recettes est l'ajout des amortissements 2024 (1 990, 00 €) à l'excédent reporté de 22 878, 00 €.

Le Conseil municipal, après avoir étudié la proposition du budget assainissement

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**VOTE** le budget « assainissement », équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	6 190, 00 €	6 190, 00 €
Investissement	24 868, 00 €	24 868, 00 €
	<b>31 058, 00 €</b>	<b>31 058, 00 €</b>

-----  
⇒ **Vote du budget « commune »**

**Délibération n° 2024/19**

Le Maire présente le budget primitif 2024 « commune » et demande aux membres du Conseil municipal d'en délibérer.

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 475 028, 00 €.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 113 029, 00 €.

Le Conseil municipal, après avoir étudié la proposition du budget assainissement

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

**VOTE** le budget « assainissement », équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	475 028 €	475 028 €
Section d'investissement	113 029 €	113 029 €
<b>TOTAL</b>	<b>588 057 €</b>	<b>588 057 €</b>

-----  
⇒ **Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57**

**Délibération n° 2024/20**

Le Maire,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les communes changent de nomenclature comptable passant de la nomenclature M14 à la nomenclature M57. Le plan comptable évolue.

La nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7, 5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Avec le plan comptable M 14, les mouvements de crédits ne pouvaient être réalisés que par une décision modificative de crédits décidée par le Conseil municipal.

Le Conseil peut donner la possibilité au Maire de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Cette délégation permet de ne pas réunir le Conseil municipal chaque fois qu'un mouvement de crédits doit être réalisé (dans la limite de 7,5 %). Au-delà, une décision en Conseil municipal sera nécessaire.

---

## • **Questions diverses**

Le Maire,

### ❖ Ecoles

- Meilhac : plantation d'une haie vive par les élèves de CM1 et CM2 en collaboration avec la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne et des chasseurs de Meilhac. Plantation le long du multisports
- Beynac : exposition de dessins des élèves de la maternelle

### ❖ Fibre optique

- Partie nord de la commune connectée avec DORSAL depuis décembre 2022. 46,7 % de lignes connectées « fibre ». A ce jour, 1 foyer sur 2 a choisi d'être connecté.
- Reste de la commune : les travaux sont effectués par ORANGE zone AMEL. L'armoire de connexion sera installée en juin 2024.

---

## • **Commissions communales**

⇒ Monsieur Georges BEAUDOU, délégué au Syndicat des Eaux Vienne-Briance-Gorre, fait le compte rendu sommaire de la dernière réunion du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable :

- Déploiement de la Télérelève sur le territoire syndical

Le Syndicat VBG souhaite équiper tous ses compteurs de modules de télérelève afin d'améliorer les pertes en eau tant sur le réseau public que sur le réseau privé. Cette opération est renforcée par une campagne de communication individualisée d'appel à la sobriété des usages. L'opération d'économie d'eau passe avant tout par un suivi des consommations. Calendrier prévisionnel : déploiement sur 5 ans 2024-2028